



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2026 – 10 H 00

ORDRE DU JOUR – ANALYSE SOMMAIRE

Administration Générale

1) Désignation du Secrétaire de Séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé à la désignation d'un membre du Conseil Municipal pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Rapporteur : M. le Maire

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 septembre 2026

Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la précédente séance.

Rapporteur : M. le Maire

3) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n° 08 du 21 Mars 2026 portant délégation de pouvoirs

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Monsieur François DECOSTER en application de la Délibération n°08 du Conseil Municipal du 21 Mars 2026 portant délégation de pouvoirs a été transmis au conseil municipal.

Rapporteur : M. le Maire

4) Organismes extra-municipaux – Modification du tableau annexé à la délibération n°05 du 11 avril 2026

Le Conseil Municipal sera invité à modifier la composition du tableau des organismes extra-municipaux telle qu'elle avait été définie par délibération n°05 du 11 avril 2026.

Rapporteur : M. le Maire

5) Suivi des délibérations des Conseils Municipaux

Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

Rapporteur : M. le Maire

6) Présentation du rapport d'activité de la CAPSO

Il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport transmis par le président de la CAPSO, retraçant l'activité de l'Etablissement Public de Coopération intercommunale.

Rapporteur : Mme Ch. LUX

7) Convention entre la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Ville relative à la transmission de données à caractère personnel dans le cadre de l'obligation scolaire et à la prévention de l'évitement scolaire

Dans le cadre du contrôle et du suivi de l'obligation scolaire, il appartient au maire de dresser chaque année la liste de tous les enfants résidant dans la commune et soumis à ladite obligation d'instruction. Cette compétence place la commune au cœur du dispositif de prévention et de lutte contre l'évitement scolaire. Le maire peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel où sont enregistrées celles relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune qui lui sont transmises notamment par les organismes chargés du versement des prestations familiales. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire entre la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et la Ville de Saint-Omer.

Rapporteur : Mme Ch. LUX

8) Convention entre la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Nord/Pas-de-Calais et la Ville relative à la transmission de données à caractère personnel dans le cadre de l'obligation scolaire et à la prévention de l'évitement scolaire

Dans le cadre du contrôle et du suivi de l'obligation scolaire, il appartient au maire de dresser chaque année la liste de tous les enfants résidant dans la commune et soumis à ladite obligation d'instruction. Cette compétence place la commune au cœur du dispositif de prévention et de lutte contre l'évitement scolaire. Le maire peut mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel où sont enregistrées celles relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune qui lui sont transmises notamment par les organismes chargés du versement des prestations familiales. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire entre la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Nord-Pas-de-Calais et la Ville.

Rapporteur : Mme Ch. LUX

Culture

9) Adhésion du Musée Sandelin au nom de la Ville de Saint-Omer à la Route 62

Parmi les missions du musée, sa vocation touristique nous offre la possibilité de devenir membre de la Route 62. Cette association a pour objectif de mutualiser les moyens humains et financiers ainsi que les savoir-faire des équipements touristiques adhérents afin de communiquer plus efficacement et ainsi faire connaître à la fois les structures et le territoire. L'association communique par le biais de brochures, cartes, affiches, site internet, blog, réseaux sociaux, salons, événements, presse et radios. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette adhésion, et d'imputer la dépense en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2026.

Rapporteur : M. le Maire

10) Adhésion du Musée Sandelin au nom de la Ville de Saint-Omer au Comité National Français du Conseil International des Musées

L'ICOM France œuvre à représenter les professionnels de musées, promouvoir les musées, accompagner chacun et faire le lien avec l'instance internationale. Le Comité national français de l'ICOM est le réseau français des professionnels des musées. Acteur majeur du champ muséal, il rassemble aujourd'hui 6.260 membres individuels et 590 membres institutionnels. Adhérer à l'ICOM France permettrait au musée Sandelin d'accéder au réseau d'ICOM internationale et à ses 30 comités internationaux, de bénéficier de l'ensemble des activités, événements et publications d'ICOM, et de communiquer, publier et partager nos actualités dans l'agenda du site. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette adhésion, et d'imputer la dépense en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2026.

Rapporteur : M. le Maire

11) Intégration d'œuvres à l'inventaire du Musée Sandelin, après acquisition – Demande de subvention FRAM 2026

La ville de Saint-Omer a acquis des œuvres de Léon Belly, Alphonse de Neuville et François Chiffart, peintres natifs de Saint-Omer, dont les œuvres et les parcours présentent un grand intérêt pour l'histoire de la Ville. Leur coût total s'élève à 5.981,20 € HT et elles peuvent bénéficier du soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France par l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition des Musées. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'intégration de ces œuvres à l'inventaire du musée Sandelin, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière supplémentaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Conseil Régional des Hauts-de-France pour un montant de 4.187 € dans le cadre du FRAM, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toutes les pièces réglementaires à venir, et d'imputer la recette en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2026.

Rapporteur : M. le Maire

12) Restauration du Patrimoine Mobilier de la Ville protégé au titre des Monuments Historiques – Demande de subvention au Département du Pas-de-Calais – Demande de subvention à la DRAC des Hauts-de-France

La ville lance la restauration de deux bas-reliefs en albâtre du XVI^e siècle dits *La Vierge au chat*, et *Le songe de Joseph*, de Jacques du Broeucq, classés au titre des Monuments Historiques, avec le soutien des Amis de la Cathédrale. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière du département du Pas-de-Calais d'un montant de 1.619,50 € HT pour la restauration de deux bas-reliefs, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France d'un montant de 2.159 € HT pour la restauration de deux bas-reliefs, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à cette sollicitation financière, et d'imputer la recette en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2026.

Rapporteur : M. le Maire

Affaires Foncières – Cadre de Vie – Voirie - Marchés Publics

13) Acquisition auprès de la Société STILNOR d'une parcelle située à Longuenesse – Régularisation de l'accès arrière du Tennis Club

La Société STILNOR mène un programme de construction de logements Boulevard Clémenceau à Longuenesse. L'emprise d'un terrain lui appartenant s'est avéré inutile pour le projet. Le terrain se situe derrière le tennis club de Saint-Omer avec un accès direct au bâtiment communal et est déjà utilisé par les adhérents. C'est dans ce contexte que la société STILNOR a proposé la cession de la parcelle à la Commune à l'euro symbolique. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver l'acquisition, à l'euro symbolique, auprès de la Société STILNOR, de la parcelle située à Longuenesse et d'une surface de 35 m². Les frais de rédaction d'acte seront à la charge de la Ville, d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif, et d'autoriser le 1^{er} Adjoint au Maire, Monsieur Frédéric SABLON, à signer l'acte de vente authentique en la forme administrative au nom de la Commune.

Rapporteur : M. le Maire

14) Renouvellement de trois conventions d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France

Voies Navigables de France met à disposition de la Ville de Saint-Omer une partie du domaine public fluvial. Les conventions d'occupation régularisées arrivant à échéance au 31 août 2026 et au 31 décembre 2026, il convient de les renouveler.

Il sera demandé au Conseil Municipal de conclure avec Voies Navigables de France une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour le maintien de deux pontons flottants place de la Ghière et un ponton pour personnes à mobilité réduite place du Chrest, et une convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour le maintien de l'installation d'accès piétons avec rampe pour personnes à mobilité réduite - Quartier Foch, CM33, et d'autoriser le Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.

Rapporteur : M. le Maire

15) Réaménagement des espaces publics quartier Saint-Exupéry – démolition de garages – approbation du plan de financement

Dans le cadre du dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Ville de Saint-Omer et Pas-de-Calais Habitat ont initié une réflexion sur le réaménagement des espaces publics autour des résidences, rue Antoine de Saint-Exupéry. A ce titre, une concertation avec les habitants a été menée en plusieurs temps en 2025. La démolition des quatre garages, propriété de la Ville de Saint-Omer, inoccupés depuis plusieurs années et générant des problématiques de squat et de sécurité a été demandée. Elle sera réalisée en 2026. La Ville de Saint-Omer étant éligible depuis cette année à la Dotation Politique de la Ville (DPV), une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement.

Rapporteur : M. J. TRUANT

16) Avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Fédération d'Energie du Pas-de-Calais

La Ville de Saint-Omer peut bénéficier des nouvelles activités de la centrale d'achat de la FDE 62 dont elle déjà adhérente. Pour cela, il est nécessaire de conclure l'avenant à la convention d'adhésion proposé par la FDE 62. Il sera demandé au Conseil Municipal de constater l'intérêt pour la Commune de Saint-Omer de bénéficier des nouvelles activités de la centrale d'achat de la FDE 62 dont elle déjà adhérente, d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la FDE 62 un avenant à la convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Fédération conforme au modèle joint, et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à l'exécution des marchés publics ou accords-cadres conclus, au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Omer par la centrale d'achat de la FDE 62.

Rapporteur : Mme S. DECOCQ

17) Indemnisation de préjudices subis par des tiers

Dans le cadre des dispositions réglementaires des contrats d'assurances de la Ville au titre des recours, une demande de prise en charge a été rejetée par la compagnie d'assurances, pour des raisons contractuelles. Il sera demandé au Conseil Municipal d'acter et autoriser le remboursement des frais à hauteur de 78,51 €, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents, et d'imputer la dépense au budget communal.

Rapporteur : M. S. DECOCQ

Ressources Humaines

18) Mise à jour du tableau des effectifs

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales, de déterminer, par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement. Il sera demandé au Conseil Municipal d'effectuer la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs par la suppression des postes, d'établir le tableau des emplois et des effectifs, d'inscrire au budget les crédits correspondants, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent.

Rapporteur : Mme S. DECOCQ

19) Intégration à la convention de service commun numérique du logiciel métier d'instruction

La Ville de Saint-Omer a adhéré au service commun de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer par convention en date du 5 mars 2020, pour le CSUI et les réseaux de caméras exclusivement. Par délibération n°21 en date du 11 avril 2026, la Ville a décidé de la reprise de la compétence d'instruction et de contrôle des autorisations d'urbanisme au 1^{er} janvier 2027. Dans cette perspective, il sera demandé au Conseil Municipal d'intégrer le logiciel métier d'instruction du droit des sols utilisé par la CAPSO au service commun « numérique » pour être mis à disposition du service urbanisme-foncier de la Ville de Saint-Omer et ainsi assurer la continuité du service public.

Rapporteur : Mme S. DECOCQ

Police Municipale

20) Sécurisation des écoles – Sollicitation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Les récents exercices PPMS ont mis en évidence la nécessité d'installer un système d'alarme anti-intrusion et d'alerte spécifique afin de renforcer la sécurité des élèves et du personnel enseignant au sein des écoles Jules Ferry et Frida Kahlo. La Ville a l'opportunité de solliciter une aide financière de l'Etat par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière la plus large possible auprès des services de la Préfecture, et notamment au titre du FIPD, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au sujet.

Rapporteur : M. F. SABLON

21) Protection des personnes et des biens – Prévention et lutte contre la délinquance – Vidéoprotection – Extension

La Ville de Saint-Omer, dans le cadre de sa politique sécuritaire, a mis en place depuis 2003 un dispositif de vidéoprotection étendu à plusieurs reprises sur différents endroits de la Ville. Plusieurs remarques ont été émises pour améliorer le système de vidéoprotection du Musée. Il faut sécuriser toutes les salles et accès, il est nécessaire d'ajouter cinq caméras. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation des travaux relatifs à l'extension du dispositif de vidéoprotection, d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant, et prévoir des crédits au budget.

Rapporteur : M. F. SABLON

Vie Associative

22) Acquisition de quatre bons d'achats chez ALPHA B pour les prix de la Ville – Salon des Beaux-Arts du 7 au 15 novembre 2026

A l'occasion du 74^e Salon des Beaux-Arts organisé par l'association les Amis des Beaux-Arts de Saint-Omer, la ville offre quatre prix, remis sous la forme de quatre bons d'achat d'une valeur de 30 € aux lauréats, soit 120 €. Il sera demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à acquérir ces bons d'achats, et d'autoriser Monsieur le Maire et les élus à remettre ces bons aux lauréats du Salon des Beaux-Arts.

Rapporteur : M. le Maire

23) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Skating Club de Région Audomaroise

Le « Skating Club de la Région Audomaroise » organise, en partenariat avec la Ville, une manifestation d'intérêt international les samedi 26 et dimanche 27 septembre 2026. Au regard des coûts liés à l'organisation de cette manifestation sportive, il sera proposé de soutenir financièrement l'association, à hauteur de 4 000 €.

Rapporteur : M. TRUANT

Finances

24) Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur

Afin d'apurer ses comptes, Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Omer a présenté un état des taxes et produits irrécouvrables pour un montant global de 5.939,20 €. Il s'agit de titres de droits de voirie liés à des travaux. Il sera demandé au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances.

Rapporteur : M. F. DECOSTER

25) Virements et ouvertures de crédits – Exercice 2026

Il s'agit, notamment, de virements et ouvertures pour réajustement de recettes et de dépenses, sur lesquels le Conseil Municipal sera amené à se prononcer.

Rapporteur : M. F. DECOSTER

Le Maire,

Bruno HUMETZ